

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 Avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le onze Avril à vingt heures,

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 06 Avril 2022 s'est réuni en session ordinaire à L'Espace Gaston GIRAUD, lieu précisé sur la convocation de Francis GIRAUD, Maire.

Secrétaire de séance : Eliane LOUBERSAC

Présents : Francis GIRAUD, Xavier NADAL, Eliane LOUBERSAC, Laurent HILAIRE, Monique PHILIBERT, Téodora HARAP, Johan OPSOMER, Francis HUBERT.

Absent ayant donné procuration : /

Absent n'ayant pas donné procuration : Isabelle DOS SANTOS, Léa BINETTI.

Délibération n°1 : Adhésion des communes de LABATIE D'ANDAURE et de SAINT-JEURE-D'ANDAURE

Monsieur le Maire fait part de la volonté des communes de Labatie d'Andaure (canton du Haut Vivarais) et de Saint Jeure d'Andaure (canton du Haut Eyrieux) d'adhérer au Service Informatique du SIVU SAIGC, à partir de 2022.

Le Comité Syndical du SIVU SAIGC a proposé l'adhésion de ces communes des cantons du Haut Vivarais et du Haut Eyrieux, secteurs définis dans les statuts (article 8). Ces communes devront s'acquitter de la participation annuelle telle qu'elle a été définie dans les statuts (article 7).

Chaque commune adhérente au SIVU doit maintenant approuver ces nouvelles adhésions, tel que le prévoit l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire propose d'accepter l'adhésion des communes de Labatie d'Andaure et de Saint-Jeure-d'Andaure.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité (8 pour) l'adhésion des communes de Labatie d'Andaure et de Saint-Jeure-d'Andaure.

Délibération n°2 : Soutien à l'association « Passerelle des Vallées »

Monsieur le Maire explique aux élus que l'association « Passerelle des Vallées » est venue en mairie le 11 Mars 2022 pour présenter son travail de lien et ses actions pour aider les personnes défavorisées, isolées.... L'association a pour but de créer de la « solidarité » entre les habitants de divers villages.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre à disposition gratuitement la salle Gaston Giraud pour que l'association « Passerelle des Vallées » puisse intervenir sur notre commune, en proposant des ateliers, des animations notamment un « Café – Papote » lors des après-midi « Jeux Bricole ».

Il précise que l'association demande à la commune l'attribution d'une subvention afin de concrétiser notre soutien.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité (8 POUR)

- **AUTORISE** la mise à disposition gratuitement de la salle Gaston GIRAUD à l'association « Passerelle des vallées »
- **DECIDE** de l'attribution d'une subvention à hauteur de 100€ pour l'année 2022
- **ASSURE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2022

Monsieur le Maire
Francis GIRAUD

